

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 247 du 25 F.V. 2017
fixant la liste nominative des membres du comité scientifique du département
de droit privé de la faculté de droit et des sciences politiques
à l'université Hassiba Benbouali- Chlef

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

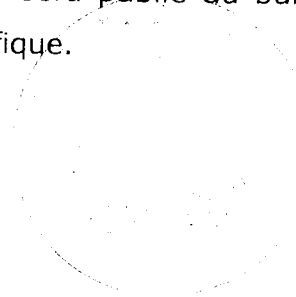
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 01-209 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001, modifié et complété, portant création de l'université de Chlef ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El-Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le procès-verbal d'élection des représentants des enseignants au comité scientifique du département de droit privé de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Hassiba Benbouali- Chlef du 14 Décembre 2016;

A R R E T E

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 48 du décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste nominative des membres du comité scientifique du département de droit privé de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Hassiba Benbouali- Chlef.

Article 02 : La liste nominative des membres du comité scientifique du département de droit privé de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Hassiba Benbouali- Chlef, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 03 : Le directeur général des enseignements et de la formation supérieurs et le recteur de l'université Hassiba Benbouali- Chlef, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



Annexe de l'arrêté n° 247 du 25/11/2017
fixant la liste nominative des membres du comité scientifique du département
de droit privé de la faculté de droit et des sciences politiques
à l'université Hassiba Benbouali- Chlef

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	DALLALI Djilali	Maitre de conférences classe « B », président du comité scientifique du département
2	ZIAN Houari	Chef du département
3	RABHI Ahmed	Professeur
4	HADJ BEN ALI Mohamed	Maitre de conférences classe « A »
5	AMMARI Brahim	Maitre de conférences classe « A »
6	KELLOUCHE Tayeb	Maitre de conférences classe « B »
7	SEKKIL Rekia	Maitre assistante classe « A »
8	MEZIAN Abdelkader	Maitre assistant classe « A »